



Attentat du Métropolis: le n° 1 de la SQ **congédié** Page A 3



Un rapport accablant contre **Lance Armstrong** Page B 6



Alphée des étoiles: entretien avec **Hugo Latulippe** Page B 8

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIII N° 230

LE DEVOIR, LE JEUDI 11 OCTOBRE 2012

1,09 \$ + TAXES = 1,25 \$

COMMISSION
CHARBONNEAU

Le PLQ ira se défendre

Les allégations
« troublantes » de Zambito
ont changé la donne

BRIAN MYLES

Le Parti libéral du Québec (PLQ) a développé un regain d'intérêt pour les travaux de la commission Charbonneau et demandera un statut de participant pour se défendre des allégations « troublantes » de Lino Zambito sur le financement illicite du parti.

Jusqu'à présent, le PLQ s'était contenté d'un statut d'intervenant, mais les allégations de M. Zambito ont incité la formation à revoir sa stratégie. L'entrepreneur en construction a laissé entendre « des choses qui ne sont pas à l'avantage de la classe politique en général, et certainement du Parti libéral du Québec », a dit le chef par intérim du PLQ, Jean-Marc Fournier.

Les libéraux ont entrepris les démarches pour obtenir un statut de participant, le 1^{er} octobre, ce qui permettra à leur avocat de contre-interroger les témoins.

M. Fournier a évité de se prononcer sur la crédibilité de M. Zambito. Il a cependant rencontré le

VOIR PAGE A 8 : PLQ

Lire aussi › L'éditorial de Josée Boileau : C'est le bouquet! Page A 6

Santé : la taxe du compromis

Le gouvernement Marois est prêt à jouer sa tête dès cet automne



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre des Finances, Nicolas Marceau, a annoncé mercredi à Québec qu'un projet de loi de nature budgétaire sera déposé dès cet automne pour mettre en place une « nouvelle contribution santé progressive ».

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire
à Québec

Le gouvernement Marois renonce à abolir la taxe santé pour l'année en cours, et elle ne sera éliminée que partiellement à compter de l'an prochain. Pour financer cette mesure, l'impôt des contribuables gagnant 100 000 \$ et plus sera augmenté, mais le traitement fiscal des gains en capital et des dividendes restera inchangé.

Le ministre des Finances et de l'Économie, Nicolas Marceau, présentera un projet de loi de nature budgétaire dès cet automne pour mettre en place cette « nouvelle contribution santé progressive », selon l'expression du ministre. Si ce projet de loi est rejeté par l'Assemblée nationale, le gouvernement sera renversé. Le jeune gouvernement minoritaire de Pauline Marois jouera donc sa tête d'entrée de jeu puisque tant le Parti libéral que la Coalition avenir Québec ont signifié qu'ils étaient contre la nouvelle proposition péquiste.

VOIR PAGE A 8 : TAXE

Michel David › Entre deux maux. Page A 3

AUJOURD'HUI



Le Monde › L'aviation turque contraint un avion de ligne syrien à atterrir à Ankara. Page B 5

Actualités › Le matricule 728 du SPVM est suspendu à la suite d'un autre incident violent. Page A 4



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... A 4
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 6

SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

Le français au cœur de l'identité congolaise

En République démocratique du Congo, le français affronte la progression de l'anglais, mais souffre surtout de la faillite de l'école

CHRISTIAN RIOUX

à Kinshasa, République
démocratique du Congo

L'autoroute à six voies qui relie Kinshasa à l'aéroport vient d'être repavée juste à temps pour le Sommet de la Francophonie qui s'ouvre vendredi. Les lignes blanches ne sont pas encore tracées que les dignitaires filent déjà en limousine vers le Palais du peuple. La plupart ne se doutent pas que c'est une entreprise chinoise qui a refait la route en un temps record, comme d'ailleurs certains hôtels de la capitale.

« Les Chinois sont de plus en plus présents à Kinshasa. Et vous

savez quoi? Ils apprennent le français! », se félicite Didier Mwewa, délégué général de la Francophonie en République démocratique du Congo. Personne ne sait combien de Chinois il y a exactement à Kinshasa, mais il ne fait pas de doute que les petits commerçants de Canton ou de Guangzhou qui ouvrent de petits commerces d'appareils électroniques au centre-ville baragouinent le français. Comme ceux de l'ambassade de Chine où des commerçantes kinoises font la queue deux fois par semaine pour obtenir des visas afin d'aller s'approvisionner sur place.

« Il n'y a pas de problèmes lin-

VOIR PAGE A 8 : FRANÇAIS



DIAITEZUA HANNAH AGENCE FRANCE-PRESSE

Des élèves rassemblés dans la cour d'un collège de Kinshasa lors de la rentrée de septembre 2007. En RDC, seulement 60 % des enfants ont accès à l'école.

À VOIR ABSOLUMENT DANS LE SPECTACLE DES COULEURS DE L'AUTOMNE LAURENTIEN !



Normand Ménard

LES JARDINS DU
PRÉCAMBRIEN
Symposium international d'art *in situ*

Ouvert samedi et dimanche de 10 h à 17 h jusqu'au 14 octobre
En semaine, réservation pour visiter l'atelier de René Derouin : 819 322-6899



Pierre Dastie

1301 Montée Gagnon, VAL-DAVID • Téléphone : 819 322-7167 • Sans frais : 1 877 858-1222 • info@fondationderouin.com • www.jardinsduprecambrien.com

ACTUALITÉS

«MOURIR» POUR LA VIE



Une centaine de personnes ont participé à un «die-in» au centre-ville de Montréal mercredi pour manifester contre la peine de mort. La campagne, organisée par Amnistie internationale, soulignait la dixième Journée mondiale contre la peine de mort. L'organisme dénonce cette pratique jugée «immorale, inefficace, coûteuse et discriminatoire». Des événements similaires ont eu lieu à Ottawa, Québec, Rivière-du-Loup et Rouyn-Noranda.

Séisme à Montréal : la fracturation hydraulique n'est pas en cause

Le tremblement de terre d'une magnitude de 4,5, qui a ébranlé la grande région de Montréal dans la nuit de mardi à mercredi, ne serait pas lié à la fracturation hydraulique, estiment les géologues consultés par *Le Devoir*. Le lien entre la fracturation hydraulique et les

séismes a déjà été démontré dans le passé. Mais, dans ce cas-ci, c'est impossible. «Le tremblement de terre est survenu à 27 km de profondeur; c'est beaucoup plus profond que tout ce qui pourrait être relié à des activités humaines», explique David McCormack de Ressources naturelles Canada. *Ce n'est qu'un hasard si le séisme est survenu dans une zone de puits en Montérégie*, affirme pour sa part Marc Durand, géologue et militant antigaz de schiste.

Le Devoir

COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Kevin Page entrevoit un déblochage

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le directeur parlementaire du budget a-t-il gagné une manche contre le gouvernement conservateur? Plusieurs ministères et le bureau du Conseil privé ont accepté mercredi d'entreprendre des discussions avec Kevin Page à propos des compressions budgétaires en cours ou à venir, reportant du coup l'imminence d'un recours judiciaire.

Kevin Page tente depuis des mois d'obtenir du gouvernement fédéral des détails sur les coupes budgétaires imposées à tous les ministères. En vain. Ottawa invoque des raisons de confidentialité pour ne pas fournir les informations réclamées. M. Page avait lancé un ultimatum pour ce mercredi: ou bien le gouvernement ouvre un peu ses livres, ou alors il sera traîné devant les tribunaux.

La menace semble avoir fonctionné: mercredi après-midi, un responsable au bureau de M. Page a confirmé que le directeur parlementaire du budget était en discussion avec «plusieurs sous-ministres et le bureau du Conseil privé». «Il y aura peut-être une extension et on pense qu'on va recevoir ce que l'on veut», indique cette personne au *Devoir*. «Nous avons bon espoir que ça mène à l'information qu'on recherche.» Les ministères auraient fait preuve d'ouverture au cours des derniers jours tandis que le Conseil privé aurait ouvert sa porte seulement mercredi, le jour de l'échéance.

5,2 milliards

Ottawa a annoncé dans son budget de 2011 des compres-



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Le directeur parlementaire du budget, Kevin Page

sions de 4 milliards de dollars par année, somme revue par la suite à 5,2 milliards. On ignore où ce montant sera siphonné. Mis à part une ventilation par ministère, Ottawa n'a pas indiqué quels services, programmes ou divisions il sabrerait. Par exemple, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, sur la sellette ces jours-ci à cause du vaste rappel de bœuf contaminé, devra amputer de ses dépenses 10 millions de dollars l'an prochain et 56 millions (ou 8 % de son budget total) chacune des années suivantes. Le nombre d'inspecteurs ou d'inspections sera-t-il réduit? Kevin Page tente de le savoir afin d'en informer les parlementaires, mais il se bute au silence de l'appareil gouvernemental.

Ottawa invoque des raisons de confidentialité: il soutient

qu'en divulguant les compressions à venir, il révélerait l'identité des employés susceptibles de perdre leur emploi et qu'en vertu d'ententes avec les syndicats, il doit plutôt avertir ceux-ci en priorité. Notons que même les syndicats ont écarté cet argument, donnant leur accord à ce que les informations réclamées par M. Page soient transmises. Le gouvernement soutient aussi que le mandat de M. Page porte sur l'argent dépensé, pas sur celui économisé...

Le bureau du Conseil privé n'a pas commenté le déblochage possible tandis que le bureau du ministre responsable du Conseil du trésor, Tony Clement, a laissé entendre que M. Page avait tort de se réjouir: «Notre position n'a pas changé.»

Le Devoir

Des pubs en temps d'austérité

Le temps est peut-être aux restrictions budgétaires à Ottawa, mais tous les secteurs ne goûtent pas à la médecine. La Presse canadienne a révélé mercredi que, d'avril à la fin de juin seulement, le gouvernement conservateur a consacré 16 millions de dollars en publicités faisant la promotion de son «plan d'action économique». Il a aussi consacré 18 millions à mettre en valeur d'autres sections de son plan d'action économique. Au total, depuis le 1^{er} avril, Ottawa a dépensé 64 millions en publicités.

Caisse d'assurance-emploi: un juge devra trancher

LINA DIB

à Ottawa

Ottawa n'a pas réussi à tenir les tribunaux à l'écart de sa dernière refonte de la caisse d'assurance-emploi.

La Cour d'appel du Québec vient de rejeter la requête en irrecevabilité du gouvernement fédéral qui ne voulait pas défendre sa dernière loi d'une nouvelle attaque lancée par la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Ottawa arguait qu'une décision de la Cour suprême du Canada en 2008, qui donnait le droit au gouvernement de disposer du surplus de la caisse d'assurance-emploi, avait déjà réglé cette question. Une juge de la Cour supérieure du Québec avait donné raison au gouvernement fédéral.

La Cour d'appel vient d'infirmer cette décision. La requête en irrecevabilité étant donc rejetée, la Cour ordonne la tenue d'un procès en première instance. Ottawa pourrait encore éviter cela en tentant d'en appeler devant la Cour suprême. Les intentions du gouvernement fédéral sont inconnues. Le bureau de la ministre responsable du dossier, Diane Finley, n'a pas rappelé La Presse canadienne mercredi.

A la CSN, on se réjouit de cette victoire, mais on constate qu'on n'est pas au bout de ses peines. «C'est sûr que le gouvernement fédéral va tout faire pour étirer la judiciarisation de la ques-

tion, essayer de s'en sortir», a dit Jean Lacharité, vice-président à la CSN, dans un entretien téléphonique. M. Lacharité estime à «quelques années, malheureusement», le temps que la cause traînera encore devant les tribunaux.

Dans cette cause, la CSN tente de faire déclarer inconstitutionnelles certaines dispositions de la loi de 2010 qui ont pour effet de fermer le compte (d'assurance-emploi), rétroactivement au 1^{er} janvier 2009, et de créer le «nouveau compte» sans que ce dernier reçoive les 57 milliards de dollars qui étaient dans les coffres de l'ancien compte au moment de sa fermeture.

«C'est un surplus, oui, convient M. Lacharité, mais il vient des cotisations payées. Nous, on dit que ça doit rester lié au programme d'assurance-emploi pour pouvoir fixer les taux de cotisation dans l'avenir, pour pouvoir prévenir les coups durs, pour pouvoir même éventuellement bonifier le régime. C'est ce qu'on va aller plaider [...] en Cour supérieure, pour dire que le crédit doit réapparaître.»

La CSN n'en est pas à sa première lutte en justice contre Ottawa dans ce dossier. M. Lacharité estime que les ressources investies sont nécessaires. «Pour nous, c'est fondamental, c'est la protection des droits des chômeuses et des chômeurs, et ça, c'est une de nos missions les plus importantes.»

La Presse canadienne

MONTREAL: HABITE-MOI!

CBL 101,5

AnimerMontréal

La radio qui donne des idées

Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Un divorce ?

M^e Michel Houle, avocat
514-845-5545

Langues officielles: le PQ n'inquiète pas les conservateurs

Les projets linguistiques du gouvernement péquiste n'inquiètent pas les conservateurs, a soutenu mercredi Jacques Gourde, secrétaire parlementaire du ministre responsable des Langues officielles (James Moore). De passage à Montréal, M. Gourde a fait valoir que le gouvernement Marois est «minoritaire, [que] la marge de manœuvre est très restreinte». «On travaille avec le gouvernement en place, quel qu'il soit, a mentionné M. Gourde. Les ententes n'ont pas changé avec l'élection.» Au lendemain de l'élection du Parti québécois, le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, avait indiqué qu'il garderait un œil attentif sur le nouveau gouvernement. M. Fraser veut notamment s'assurer que la nouvelle Charte de la langue française promise par le PQ respectera la Charte canadienne des droits et libertés.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Entre
deux mauxMICHEL
DAVID

Pauline Marois avait été catégorique au lendemain de la formation de son cabinet. « *La taxe santé sera annulée. [...] Quand j'ai pris cet engagement, je savais qu'il y aurait des conséquences et je vais les assumer.* »

Elle a fait cette déclaration plus de deux semaines après les élections du 4 septembre. La nouvelle première ministre savait donc parfaitement qu'elle dirigerait un gouvernement minoritaire, avec toutes les contraintes que cela implique.

Elle a également laissé Nicolas Marceau prendre les gens pour des imbéciles en niant, contre toute évidence, avoir escamoté le caractère rétroactif de la hausse d'impôt que les plus fortunés auraient à supporter. Pour une femme qui a plus de 30 ans d'expérience politique, autant d'amateurisme est renversant.

Certes, elle ne sera pas la première à « *marcher sur la peinture* », comme disait Jean Chrétien, qui en avait donné une démonstration spectaculaire en revenant sur ses promesses d'abolir la TPS et de déchirer l'accord de libre-échange. Le problème est que M^{me} Marois aura moins de temps pour nettoyer les dégâts. Sur-tout que l'impasse budgétaire demeure entière, même si la confrontation avec l'opposition a été reportée au printemps.

♦ ♦ ♦

Ce cafouillage laissera inévitablement des séquelles. Les millions de contribuables dont la taxe santé sera simplement diminuée, alors que le PQ avait promis de l'éliminer en totalité, auront toutes les raisons de se sentir floués.

Durant toute la campagne, il a répété qu'un taux fixe de 200\$ était inéquitable. Comment justifier qu'un contribuable dont le revenu imposable est de 42000\$ paiera toujours la même taxe santé de 200\$ que celui dont le revenu est de 129000\$? Les partis d'opposition ont raison : il y a eu fausse représentation. Le PQ avait promis d'imposer un fardeau additionnel de 1 milliard aux plus fortunés; finalement, le transfert sera d'à peine 400 millions.

Si la nouvelle formule de M. Marceau respecte « l'esprit » de sa promesse électorale, comme il le soutient, les libéraux pourront dire qu'ils ont également respecté « l'esprit » de leur engagement de 2003, même si les baisses d'impôt étaient très inférieures aux milliards qu'ils avaient fait miroiter.

Le PQ risque de perdre sur tous les tableaux. Après cette volte-face, il ne peut plus espérer récupérer les voix perdues à Québec solidaire. Francoise David a eu beau jeu de dénoncer cette capitulation devant la cabale des possédants. Quant aux milieux d'affaires, le soulagement qu'ils ont pu ressentir ne fera pas disparaître la méfiance que le nouveau gouvernement leur inspire. En revanche, ils savent maintenant qu'il suffit d'un peu de chantage économique pour le faire retraire.

♦ ♦ ♦

Un malheur n'arrive jamais seul, dit-on. Fort heureusement, le suivant peut parfois frapper ailleurs. Si embarrassé que soit le gouvernement, les révélations faites devant la commission Charbonneau placent les libéraux dans une situation encore plus gênante, et le pire est peut-être à venir.

L'ancien ministre David Whissell aura beau traiter Lino Zambito de « *bandit* » dont les allégations ne sont pas crédibles, le gouvernement Charest a refusé si longtemps de créer une commission d'enquête que la population est maintenant convaincue qu'il voulait empêcher la vérité d'éclater. D'ailleurs, personne n'a semblé mettre en doute les affirmations de M. Zambito concernant la mafia; pourquoi mentirait-il quand il s'agit des élus?

Par voie de communiqué, Nathalie Normandeau a fait savoir qu'elle n'a jamais été impliquée dans « *l'organisation* » des activités de financement où elle se contentait de faire acte de présence. Sans blague, croyait-elle réellement que les ingénieurs et les entrepreneurs qui se bouscuaient à ses cocktails le faisaient pour ses beaux yeux? Que les bouquets de roses et les billets de spectacle offerts par son « *cher Lino* » étaient simplement « *l'expression de sa générosité* »?

Moins catégoriques que leurs anciens collègues, les candidats à la succession de Jean Charest ont pris la précaution de condamner à l'avance toute irrégularité qui aurait pu être commise. Le nouveau ministre responsable des Institutions démocratiques, Bernard Drainville, a d'ailleurs pris bonne note de leurs vertueuses dispositions.

Raymond Bachand se voulait bien déterminé à bloquer la baisse d'impôt que son successeur entend inclure dans le budget du printemps prochain. Il reste à voir si le PLQ sera toujours dans des dispositions aussi bellicieuses après six mois d'audiences de la commission Charbonneau.

Dans l'esprit de M. Bachand, le PQ vient de faire la preuve de son « *incompétence absolue* ». Après le témoignage de M. Zambito, bon nombre d'électeurs pourraient toutefois en arriver à la conclusion qu'elle constitue un moindre mal.

mdavid@ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Richard Deschesnes alors qu'il prêtait serment en juin 2008 comme directeur de la Sûreté du Québec, avec le ministre de la Sécurité publique de l'époque, le libéral Jacques Dupuis.

LES SUITES DE L'ATTENTAT CONTRE PAULINE MAROIS

Le directeur de la SQ est congédié

Le patron de la défunte escouade Carcajou reprend du service

BRIAN MYLES

Le gouvernement Marois a donné un coup de balai à la Sûreté du Québec (SQ) en remplaçant Richard Deschesnes par Mario Laprise au poste de directeur général.

Le Conseil des ministres a entériné la décision mercredi en fin d'après-midi. M. Laprise, qui était le responsable de la sécurité et des enquêtes à Hydro-Québec depuis 2005, entrera en fonction lundi prochain.

M. Deschesnes n'a pas vu le coup venir et c'était la consternation à la SQ, où il était un homme respecté et apprécié. Il a néanmoins offert toute sa collaboration pour la période de transition.

Son remplaçant, M. Laprise, a fait une longue carrière de 26 ans à la SQ. Au plus fort de la guerre des motards, entre les Hells Angels et les défunts Rock Machines, au milieu des années 90, il fut le patron de l'escouade Carcajou, ancêtre

des escouades régionales mixtes (ERM). Après le démantèlement de Carcajou, il a joué un rôle de premier plan dans la création des ERM, unité où les policiers municipaux, provinciaux et fédéraux mettent leurs ressources en commun pour faire la lutte au crime organisé.

La nomination de M. Laprise sera de nature à reconforter le grand patron de l'Unité permanente anticorruption (UPAC), Robert Lafrenière, qui craignait pour son poste depuis l'élection du PQ, selon des informations recueillies par *Le Devoir*. MM. Laprise et Lafrenière sont de grands amis.

Le PQ avait des réserves sur M. Deschesnes depuis l'attentat raté contre la première ministre Pauline Marois, lors de la soirée électorale au Métropolis. D'aucuns ont mis en doute le dispositif de sécurité déployé par la SQ lors de l'événement, bien que le tireur, Richard Henry Bain, ne soit jamais parvenu à entrer à l'intérieur de l'édifice. La SQ s'occupait de la sécu-

rité à l'intérieur, tandis que le SPVM devait patrouiller à l'extérieur.

Richard Deschesnes avait été nommé à la direction générale de la SQ en 2008 pour un mandat de cinq ans qui aurait pris fin en juillet 2013.

Homme discret, peu à l'aise en public, il excellait dans les relations en tête à tête.

Spécialiste des mesures d'urgence, il était responsable de la sécurité lors du Sommet des Amériques en 2001. Il avait fait partie d'une cohorte d'officiers appelés à poursuivre des études supérieures, à la demande de l'ex-directeur général Guy Coulombe, afin d'amener la SQ dans une ère nouvelle au lendemain de la commission Poitras.

Durant son mandat, la SQ a été souvent prise à partie pour la lenteur des enquêtes sur les allégations récurrentes de collusion et de corruption dans l'octroi des contrats publics.

Le Devoir

COMMISSION CHARBONNEAU

Une enquête sur le saccage
des milieux humides est réclamée

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

La commission Charbonneau devrait se pencher sur les complaisances alarmantes qui se sont développées entre les entrepreneurs, les municipalités et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour détruire systématiquement les derniers milieux humides de la région métropolitaine malgré les dispositions de plusieurs lois, estime le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval.

Selon le coordonnateur du CRE, Guy Garand, qui dévoilait hier un bilan de cette destruction à l'échelle métropolitaine, il est d'autant plus impératif que « *la commission Charbonneau ouvre un volet de son enquête de ce côté* » qu'il est de notoriété publique, ajoute-t-il, que ce sont les milieux de la construction qui ont obtenu la tête de l'ancien ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair. Ce dernier avait proposé dans une entrevue au *Devoir* de protéger tous les milieux humides du Québec, ce qui avait provoqué d'importants remous dans les hautes sphères du gouvernement Charest.

Selon le bilan du CRE de Laval, on a présenté au MDDEFP depuis le début de 2010 pas moins de 469 demandes de remblayage ou d'altération de milieux humides dans les régions de Laval, de Montréal, de Lanaudière et des Laurentides.

Le ministère a autorisé du début de 2010 à la fin de septembre dernier 27 demandes sur 37 à Laval, 124 sur 179 en Montérégie, 64 sur 81 dans Lanaudière et 126 sur 172 pour une moyenne d'autorisation globale de 72,4%. Il a révoqué 4 des 460 demandes soumises, en a jugé 6 comme étant non assujetties à la loi, a fermé 14 dossiers pour raisons administratives et a refusé une seule demande. Dans 10 cas, les demandeurs avaient retiré leurs projets.

En 2012, ajoute Guy Garand, 25 milieux humides ont été détruits sans le certificat d'autorisation requis par la loi. Dans 11 cas où le ministère est intervenu, 9 projets se sont poursuivis en toute impunité alors que les amendes ont

été sensiblement relevées, ce qui aurait eu un effet dissuasif. De plus, en 35 ans d'existence, le ministère n'a pas encore obligé un seul promoteur à remettre les lieux en l'état.

Le CRE de Laval, tout comme le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), note que Québec n'impose aucune limite à la durée des autorisations accordées mais non utilisées. L'une d'elles, donnée en 1993, a débouché sur la destruction d'un milieu humide jugé prioritaire par le ministère... en 2004, 11 ans plus tard.

Pour le président du CQDE, M^e Jean-François Girard, il y a plus grave, soit l'interprétation que les fonctionnaires font de la loi qui, disent-ils, les oblige à autoriser les projets. Or, affirme M^e Girard, toute l'économie de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) va dans le sens contraire, car elle oblige le ministère à protéger l'environnement contre toute activité et projet qui altèrent ou sont même « *susceptibles* » d'altérer les écosystèmes.

De plus, ajoute-t-il, la Loi sur le développement durable et celle sur la protection des ressources en eau ajoutent plusieurs obligations de protection dont les fonctionnaires font fi systématiquement. Le nouveau ministre de l'Environnement, Daniel Breton, devrait imposer désormais le respect le plus strict de ces dispositions.

Ces fonctionnaires sont-ils incompetents ou corrompus? « *Moi, je pense qu'ils sont ou menteurs, car ils savent ce que la loi impose, ou ignorants. Dans les deux cas, c'est inacceptable* », dit-il. Il précise d'ailleurs que, si le nouveau ministre Breton déclençait une audience générique pour ébaucher une politique nationale de protection de la biodiversité dans le sud du Québec, comme le réclame le CRE de Laval, le ministère n'aurait même pas à passer par un moratoire législatif, car la loi lui permet déjà de refuser toute destruction additionnelle de milieux humides.

Dans le territoire métropolitain, 80% des milieux humides d'origine ont été détruits depuis 200 ans.

Le Devoir

E. coli : un nouveau cas
recensé au Québec

Un nouveau cas d'infection à la bactérie *E. coli*, de la même souche que celle détectée à l'usine albertaine XL Foods, a été recensé mardi au Québec, ce qui porte à trois le nombre de Québécois touchés par la contamination liée au bœuf cru. Le ministère québécois de la Santé a précisé que les symptômes de l'infection chez la personne infectée étaient apparus en septembre dernier, que celle-ci n'avait pas été hospitalisée et qu'elle était maintenant complètement rétablie. Au Canada, 12 cas d'infection à *E. coli* O157 ont jusqu'à maintenant été dénombrés depuis le début de la crise touchant l'usine de XL Foods, soit trois en Alberta, un à Terre-Neuve-et-Labrador, un en Colombie-Britannique et trois au Québec. Rappelons que de nombreux produits de bœuf provenant de l'usine albertaine ont fait l'objet d'un rappel massif à l'échelle du pays au cours des dernières semaines.

Le Devoir

Le Nobel de chimie
à deux Américains

Stockholm, Suède — Le prix Nobel de chimie 2012 a été attribué mercredi aux Américains Robert Lefkowitz et Brian Kobilka pour leurs travaux sur des récepteurs qui permettent aux cellules de l'organisme de capter les signaux venant de l'extérieur. Des recherches cruciales pour améliorer l'efficacité des traitements médicaux et réduire les effets secondaires. Ces deux chercheurs sont récompensés pour « *leurs découvertes fondamentales qui ont dévoilé les mécanismes internes d'une famille de récepteurs très importante : les récepteurs couplés aux protéines G* », précise l'Académie royale des sciences de Suède dans un communiqué. Ces capteurs situés à la surface des cellules sont sensibles à la lumière, aux odeurs, aux goûts, ainsi qu'à un grand nombre d'hormones, comme l'adrénaline ou la sérotonine. Près de la moitié des médicaments agissent sur l'organisme par l'entremise de ces récepteurs. Les travaux de Robert Lefkowitz et Brian Kobilka sont cruciaux pour mettre au point des traitements plus efficaces, tout en réduisant leurs effets secondaires indésirables, a-t-on précisé.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Un policier de la SQ arrêté pour possession de pornographie juvénile

Le suspect était un intervenant dans une école

Un policier de la Sûreté du Québec (SQ) a été arrêté, mardi, étant soupçonné de possession de matériel de pornographie juvénile. François Blouin, un homme dans la quarantaine, a déjà comparu en cour, au palais de justice de Sherbrooke, peu après son arrestation à son domicile de la région de Sherbrooke. Il demeure détenu jusqu'à son retour au tribunal, vendredi, où il subira son enquête pour remise en liberté. Une perquisition effectuée à la résidence du suspect a permis la saisie de matériel informatique qui sera analysé par le Module technologique de la SQ. Cette enquête a débuté lors d'une vérification effectuée

par un service de police canadien et dont les informations ont été transmises à la Sûreté du Québec. Le suspect, dont le travail l'amenait régulièrement à fréquenter des adolescents dans une école où il était intervenant, a été relevé de ses fonctions; il n'a pas encore été décidé s'il sera rémunéré pendant les procédures judiciaires. François Blouin travaille pour la SQ depuis une vingtaine d'années. La police invite la population à transmettre toute information au sujet de l'exploitation sexuelle des jeunes sur Internet au site Web suivant: cyberaide.ca.

La Presse canadienne

Le matricule 728 du SPVM retiré de la circulation

La policière Stéphanie Trudeau au cœur d'une autre controverse



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La policière Stéphanie Trudeau lors d'une manifestation étudiante.

La policière Stéphanie Trudeau, mieux connue sous son numéro de matricule 728, a été suspendue mercredi pour un autre incident violent survenu la semaine dernière. La constable 728 était devenue une star sur YouTube, en mai dernier, pour avoir violemment poivré des manifestants. Cette fois-ci, elle est impliquée dans une arrestation musclée de deux artistes, rue Papineau à Montréal. Selon le reportage de Radio-Canada, l'un des hommes avait une bière à la main alors qu'il se trouvait dans la rue, ouvrant la porte de son studio à son ami. La policière lui aurait alors demandé ses papiers. Ce dernier l'a questionnée sur ses motifs, ce qui a mis le feu aux poudres. Sur les images, filmées par un cellulaire accidentellement activé par la policière qui l'avait saisi, on peut la voir étrangler un homme dans les escaliers. Une fois dans son véhicule, on peut l'entendre insulter les résidents: « Pendant ce temps-là, toute les rats qui étaient en haut dans... les gratteux de guitares, c'toute des osties de carrés rouges là, toute des artistes, astie de, de, en tout cas, des mangeux de marde, fait que là y sont comme toute commencé à sortir de l'appartement, tsé. » À la suite de la diffusion de ce reportage, le porte-parole du Service de police de la Ville de Montréal, Ian Lafrenière, a soutenu que des mesures disciplinaires avaient été prises et qu'une enquête interne avait été demandée. « C'est à ce point préoccupant qu'on a décidé, à partir de maintenant, que cette policière sera retirée des opérations et qu'elle ne sera plus en lien avec la population. »

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Alternatives

CONSTRUIRE ENSEMBLE un monde différent

Pour nous appuyer : www.alternatives.ca 514.982.6606

AQETA
Association québécoise des troubles d'apprentissage

moi aussi **JE SUIS CAPABLE**

Le droit d'apprendre depuis 1966
aqeta.qc.ca

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

2073

HORIZONTALEMENT

- Condiments - Activité physique.
- Rugueux - Soutenir.
- Dans le Pas-de-Calais - Couvert de sucre.
- Incontournable - Électronvolt.
- En somme - Contient des cendres.
- Guetteurs.
- Volumes de bois - Une des trois armes de l'escrime.
- Commune de Belgique - Sorti.
- Précisions - Maître du Tonnerre.
- Bord d'un bois - Gouttière.
- On y met une matière grasse - Prédestiné par Dieu au salut.
- Nomade - Développement.

VERTICALEMENT

- Instruites - Regarde de haut.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
1	D	O	C	U	M	E	N	T	A	I	R	E
2	E	P	I	S	B	A	R	A	T	I	N	
3	A	T	T	A	G	E	N	E				
4	M	I	E	N	N	A	S	A	L	E		
5	B	O	E	T	T	E	S					
6	U	N	S									
7	L	S	D	R								
8	A											
9	T	O	L									
10	I	N	T	I	M	E	E					
11	O	Z	O	N	E							
12	N	E	N	E	T	T	E					

2072

SOLUTION DU DERNIER

Avis public

Villieray
Saint-Michel
Parc-Extension

Montréal

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-283-75 INTITULÉ : Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283), afin d'y inclure des dispositions relatives au développement durable.

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 septembre 2012, le conseil d'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension a adopté, lors de la séance du 2 octobre 2012, le second projet de règlement numéro **01-283-75** modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 lequel est intitulé tel que ci-dessus.

L'objectif du projet de règlement est d'introduire diverses mesures visant à lutter contre les îlots de chaleur urbains et favoriser une percolation accrue des eaux de pluie dans le sol ; ces mesures portent principalement sur l'aménagement de toitures éco-énergétiques, le verdissement des terrains et des aires de stationnement et le choix des matériaux de revêtement des grandes surfaces minéralisées.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées d'une zone visée énumérée ci-dessous et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande relative à ces dispositions peut provenir d'une zone faisant partie de l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension et des zones contiguës situées dans les Arrondissements de Montréal-Nord : I8-229, P5-267, I5-268; Arrondissement d'Achims-Cartierville : 0471, 0514, 0528, 0530, 0531, 0536, 0539, 0542, 0547, 0561, 0563, 0570, 0573, 0580, 0584, 0588, 0592, 0594, 0596, 0601, 0602, 0604, 0605, 0607, 0610, 0612, 0621, 0630, 0631, 0633, 0635, 0636; Arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie : 0001, 0002, 0007, 0008, 0011, 0014, 0020, 0023, 0032, 0037, 0040, 0043, 0044, 0050, 0061, 0083, 0089, 0092, 0101, 0105, 0109, 0118, 0142, 0143, 0154, 0159, 0167, 0175, 0193, 0201, 0209, 0224, 0233, 0249, 0256, 0276, 0281, 0292, 0305, 0323, 0327, 0336, 0340, 0666, 0731, 0733, 0751; Arrondissement d'Outremont : PB-25; Arrondissement de Saint-Léonard : C06-01, C04-18, H08-03, I08-14, H08-08, I08-19, H04-25, H04-23, H06-04, H06-03, H07-01, C04-29

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. Description du territoire

Les zones ainsi touchées par cet amendement sont celles de l'ensemble de l'arrondissement et ses zones contiguës situées dans les arrondissements limitrophes. Le territoire visé par le présent avis est montré ci-dessous :

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la secrétaire d'arrondissement dans les 8 jours du présent avis, soit au plus tard le **22 octobre 2012 à 16 h 30**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Conditions pour être une personne intéressée à signer une demande

4.1 Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **2 octobre 2012** :

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six mois au Québec; ou

4.2 Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **2 octobre 2012** :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois ; ou

4.3 Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **2 octobre 2012** :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois;
- être désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins douze mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le **2 octobre 2012** est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande, une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

5. Absence de demandes

La disposition du second projet de règlement numéro **01-283-75** qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro **01-283-75** ainsi que l'illustration du secteur concerné du territoire de l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension et des arrondissements limitrophes, peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, aux heures régulières d'ouverture.

Montréal, le 11 octobre 2012

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac

Média Transcontinental sene De-manderesse C. Karipur Inc. Dé-fendeur **500-22-167527-117 AN-NOUCE:** Le 23 OCTOBRE 2012 à 10H00, au 2815, boul. de la Concorde Est, suite 100, ville et district de Laval, seront vendus par autorité de justice, les biens et ef-fets de Karipur Inc. saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau de travail en bois brun et acc., 1 meuble d'ordinateur et acc., 1 meuble en bois brun avec 2 tiroirs, 2 chaises en cuir noir sur roues, etc ... CONDITION: ARGENT COM-PANT ou CHÈQUE VISE. INFOR-MATIONS: (514) 350-9000 Etienne Bruneau, huissier de justice

AVIS est donné que l'inventaire des biens de feu **Paul-Émile BISSONNETTE**, en son vivant domicilié au 1214, Louis-Joliet, LaSalle, Québec, H8N 2X4 et décédé à Montréal, Québec, le 11 avril 2012, a été fait par les li-liquidateurs successoraux, Eric BISSONNETTE et Lina BIS-SONNETTE, et peut être consul-té à l'étude de: Me Michelle TREMBLAY, notaire 5831 rue De Verdun, Arrondissement Verdun Montréal, Québec, H4H 1M1 téléphone: 766-0800

DONNE à Montréal, ce 9 octobre 2012. **Eric BISSONNETTE** **Lina BISSONNETTE**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No.: 500-22-195787-125
COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE
COMMISSION DE LA CONS-TRUCTION DU QUÉBEC,
Partie demanderesse
D.C.G. CONSTRUCTION INC.,
Partie défenderesse
ASSIGNATION (139 C.p.c.)
PAR ORDRE DU TRIBUNAL:
[1] Avis est donné à la partie dé-fenderesse que la partie deman-deresse a déposé au greffe de la Cour du Québec/chambre civile du district de Montréal une *Re-quête introductive d'instance*. Une copie de cette *Requête in-troductive d'instance*, de l'avis à la partie défenderesse et l'avis de dénonciation des pièces ont été laissées à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, situé au 1, rue No-tre-Dame E., salle 1.120 Il est ordonné à la partie défenderes-se de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la pu-blication de la présente ordonnan-ce.
[2] À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.
[3] Soyez aussi avisée que la *Requête introductive d'instance* sera présentée pour décision de-vant le tribunal le 30 novembre 2012 à 9:00 heures en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal.
À Montréal, le 9 octobre 2012
(S) **ELAINE CLOUTIER-NEVEU**
Greffier adjoint
J.C. 0878

Prenez avis que Leontina Dos Santos Almeida, en son vivant domiciliée au 4682, Fabre, Mon-tréal, Québec, est décédée à Montréal, le 21 novembre 2009. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les inté-ressés au 4270, St-Laurent, bu-reau 200, Montréal, Québec. Donné ce 6 octobre 2012. Maria Luiza Da Silva Candido, liquida-trice, et Antonio Carlos Da Silva Candido, liquidateur.

AVIS LEGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites **avant 16h00** pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant **12 h 00**
le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant **16 h 00**
le vendredi

Tél.: 514-985-3344
Fax: 514-985-3340

Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres
Courriel : avisdev@ledevoir.com

www.aqeta.qc.ca

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues **avant 11 h** à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage, Montréal H2L 4L8, pour :

Appel d'offres : VMP-12-034 Réaménagement du Parc Toussaint-Louverture Sud

Date d'ouverture : 26 octobre 2012

Dépôt de garantie : 10 % de cautionnement.

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 11 octobre 2012 par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec des représen-tants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Renseignements : Alexandre Gresset alexandre.gresset@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, toute soumission doit être pré-sentée sur les formulaires préparés à cette fin par l'ar-rondissement de Ville-Marie et placée dans une enve-loppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumis-sionnaires.

Montréal, le 11 octobre 2012

M^{re} Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

ACTUALITÉS

EN VISITE AU SÉNÉGAL



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Stephen Harper est arrivé à Dakar, au Sénégal, mercredi, pour une visite officielle de deux jours. Il a été accueilli par le président du pays, Macky Sall. M. Harper soulignera notamment le cinquantenaire des relations bilatérales que le Canada et le Sénégal entretiennent dans divers secteurs.

L'Institut neurologique et son hôpital déménageront sur le site de la gare Glen

JEANNE CORRIVEAU

L'Institut neurologique de Montréal de même que l'hôpital qui s'y rattache quitteront le flanc du mont Royal en 2019 pour s'installer sur le site de la gare de triage Glen. Le projet, qui n'a pas encore reçu le feu vert du gouvernement, a été annoncé mardi soir par le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) lors d'une séance du conseil d'administration et fait suite à des années d'incertitude concernant le sort de l'institut scientifique.

En 2008, les autorités avaient envisagé de séparer l'institut de l'hôpital, ce qui avait soulevé des protestations internes. Le plan visait alors à intégrer la composante clinique de «Neuro» (nom donné aux deux établissements neurologiques) au

Campus de la montagne afin d'installer ce dernier dans un pavillon de l'Hôpital général de Montréal. Ce scénario a finalement été abandonné.

Une histoire qui se continue

La décision a finalement été prise de garder les deux établissements ensemble et de les loger dans un nouveau bâtiment qui sera construit sur le site de la gare Glen à proximité du nouveau CUSM, qui réunira le Royal Victoria, l'Institut thoracique, l'Hôpital de Montréal pour enfants et l'Institut de recherche du Centre universitaire. «*Ça fait 80 ans qu'on est ensemble et cela a mené à de grands succès tant cliniques que de recherches. On est souvent cités comme un modèle*», a expliqué Martine Alfonso, directrice par intérim de l'Hôpital

neurologique. *Le scénario nous permettrait de maintenir à la fois la vision du Dr Penfield [fondateur de l'Institut], qui est d'avoir un établissement spécialisé mais adjacent à un hôpital général [...] tout en poursuivant la collaboration entre la recherche et le volet clinique.* »

Travaux à compléter

Cette décision survient alors que les travaux d'expansion de l'aile nord du Neuro, un projet de plusieurs dizaines de millions de dollars, ne sont même pas terminés. «*Ça fait plus de 10 ans que le projet de l'aile nord est en cours. Il y a eu des retards dans la collecte de fonds ainsi que dans la construction parce que des permis de dynamitage étaient nécessaires*», reconnaît M^{me} Alfonso, avant d'ajouter que l'établissement

profitera de ces nouvelles installations jusqu'en 2019.

Le déménagement de l'Institut et de l'Hôpital neurologiques sur le site Glen permettra aux deux établissements de profiter d'installations plus modernes, notamment de chambres individuelles pour les patients de l'hôpital, a souligné M^{me} Alfonso. Le coût de construction du nouveau bâtiment n'est pas encore connu et une estimation sera faite lorsque le programme à la fois clinique et de recherche sera complété.

Quant au bâtiment actuel qu'occupent l'Institut neurologique et l'Hôpital, l'Université McGill, qui en est propriétaire, pourra le récupérer pour ses activités, a précisé M^{me} Alfonso.

Le Devoir



POUR LA VISIONNAIRE.

Plus de 175 destinations à travers le monde.
Plus de 1500 vols par jour.
Plus de 600 heures de divertissement à bord.
Plus de 33 millions de passagers par année.
Nommée Transporteur aérien international n°1 en Amérique du Nord pour une troisième année consécutive.

Une compagnie aérienne
à la hauteur de vos affaires.



Nommée Meilleur transporteur aérien international en Amérique du Nord pour la troisième année consécutive

AIR CANADA



ÉDITORIAL

CONTRIBUTION SANTÉ

Que c'est compliqué!

Il n'aura fallu que quelques semaines au gouvernement Marois pour apporter des modifications majeures à son engagement d'abolir la taxe santé. Malheureusement, la solution trouvée est si alambiquée qu'elle choquera la classe moyenne qu'on voulait soulager.

Pour toutes les bonnes raisons soulevées depuis un mois par les milieux d'affaires et les experts, le ministre des Finances, Nicolas Marceau, a renié l'engagement de son parti de remplacer la contribution de santé de 200\$ par personne par des augmentations d'impôt sur les dividendes, les gains en capital et les revenus des contribuables aisés.

Ce qui a mis le feu aux poudres, on s'en souvient, c'est la révélation par une attachée de presse, quelques jours après les élections, que les mesures en question seraient rétroactives au 1^{er} janvier dernier. Quand il est question de venir chercher de l'argent dans la poche des gens, la rétroactivité est toujours vue comme une mesure injuste et inacceptable.

Par ailleurs, il aurait été contre-productif de hausser le taux marginal d'imposition des particuliers au-delà de 50% en même temps que l'impôt sur les dividendes et celui sur les gains de capital. Le Québec doit trouver les moyens de se payer les services collectifs que sa population juge essentiels, mais il doit éviter de le faire en creusant l'écart fiscal qui le sépare déjà du reste du continent.

Il fallait donc remédier à ces erreurs commises de bonne foi l'hiver dernier, à quelques mois d'une campagne électorale qui s'annonçait très difficile.

Cela dit, la volte-face du gouvernement Marois n'est pas anodine et elle le suivra longtemps. Non seulement la taxe santé ne sera pas abolie comme on l'avait promis, mais pour l'année en cours elle reste inchangée puisqu'il est impossible de trouver un milliard de dollars sans mesures rétroactives... et sans le consentement de l'Assemblée nationale. Quant à la nouvelle contribution santé qui entrera en vigueur l'an prochain, elle sera modulée en fonction du revenu des individus et non plus uniforme.

En soi, ce choix procède d'une bonne intention et *Le Devoir*, avec d'autres, l'avait lui-même suggéré. Ce qui ne va pas, c'est la façon d'y parvenir. Exiger le même montant de 100\$ de tous ceux qui gagnent entre 20000\$ et 40000\$, puis passer de 101\$ à 199\$ pour ceux qui gagnent entre 40000\$ et 42000\$... voilà une curieuse conception de la progressivité! De même pour ceux qui gagnent entre 42000\$ et 130000\$, qui seront soumis au même montant de 200\$ qu'à l'heure actuelle, alors qu'on les croyait appartenir à cette fameuse classe moyenne que le PQ promettait de soulager.

Les grands gagnants de la nouvelle formule se retrouvent aux extrémités de l'échelle des revenus, chez ceux qui gagnent entre 16000\$ et 40000\$, qui paieront entre 0 et 199\$ au lieu du montant uniforme de 200\$ établi par les libéraux, et chez les plus riches qui, même s'ils paieront davantage qu'aujourd'hui, échapperont aux taux marginaux d'imposition de 52% et de 55% dont il était question.

Tant qu'à revoir la formule, pourquoi ne pas avoir introduit une échelle vraiment progressive de bas en haut ou, plus simplement, pourquoi ne pas avoir éliminé cette taxe santé au profit d'une correction équivalente des tables d'impôt auxquelles on vient de greffer un nouveau palier pour les revenus de plus de 100000\$? De cette façon, le gouvernement aurait au moins pu prétendre avoir respecté sa promesse d'abolir la taxe santé!

COMMISSION CHARBONNEAU

C'est le bouquet!

Nos élus mis sur la sellette sont à désespérer: eux, personnellement, dans leur for intérieur, sont honnêtes, intègres, ne savent pas, ne se sont jamais mêlés de rien et n'en peuvent plus des allégations qui circulent. «*Je ne laisserai personne remettre en question mon intégrité*!», a fait savoir hier l'ex-vice-première ministre du Québec, Nathalie Normandeau, par voie de communiqué. Quarante roses passent...

A défaut d'autre chose — restons prudents puisqu'en effet, c'est un seul témoignage à la commission Charbonneau qui crée les présents remous —, convenons au moins d'une naïveté soigneusement cultivée par plusieurs élus, véritables marionnettes aux mains d'entrepreneurs trop heureux de les emberlificoter.

L'obsession du «*développement des affaires*», pour reprendre les mots de Lino Zambito, n'est pas que le fait des bandits. C'est le principe même du lobbyisme. Pour arriver à leurs fins, certains sont prêts à tout déployer: financer directement ou illégalement des partis politiques, comme distribuer grandes ou petites faveurs personnelles. Les loges au Centre Bell n'ont pas d'autre objectif. Les bonnes bouteilles de vin, ou les fleurs qui séduisent les femmes, c'est encore et toujours des affaires. «*On lâchait jamais!*», a expliqué M. Zambito à la commission pour justifier ses roses.

Combien d'élus ne voient que l'amitié, la générosité, la délicate attention? «*Cher Lino*», écrit Mme Normandeau. Et ce sont ces gens sans jugeote que nous élisons. Qui s'étonnera ensuite que la mafia puisse faire des ravages dans l'octroi de contrats...

Il y a certes des règles à resserrer: de lobbyisme, d'appels d'offres, de financement des partis politiques, de dépenses électorales... Mais il y a aussi un sens des responsabilités que les élus doivent retrouver. Il leur est trop facile de se laver les mains.

Le communiqué de M^{me} Normandeau en est le prototype: «*Je n'ai jamais été impliquée dans l'organisation*» d'activités de financement, dit-elle. Une phrase du même acabit que celle de Philippe Couillard, pourtant jamais associé aux rumeurs de collusion et corruption, qui se préoccupait mercredi du financement des partis, mais qui soulignait aussi la chance qu'il avait eue d'avoir un entourage qui «*a veillé autour de [lui] à ne pas [le] mettre dans des situations ambiguës*».

L'entourage, ou les organisateurs du parti, sont des replis commodes. Ce serait franchement mieux si un ministre ou un maire posait d'abord des questions. «*Ta mère dit qu'elle t'aime? Vérifie!*», dit l'adage journalistique. «*Monsieur entrepreneur veut me rencontrer? Mais qu'est-ce qu'il me veut au juste?*», devrait exiger de savoir l'écu consciencieux. Ça nous aurait au moins évité quelques scandales et les pénibles justifications a posteriori auxquelles on a présentement droit.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



REPRISE

L E T T R E S

D'un gouvernement à l'autre

L'illusion serait de croire qu'un changement de gouvernement affecte de soi la conduite de l'État et les règles de base de la gouvernance. Le parti élu se retrouve le lendemain avec les problèmes de son prédécesseur et est asservi à des contraintes à peine différentes. Il peut modifier l'angle d'attaque, apporter une autre coloration idéologique, changer l'ordre des priorités, mais dans un cadre qui ne bouleverse pas la nature et l'évolution propres à chacun des domaines assujettis à la régulation de l'État. À moins d'une crise majeure, d'un désordre menaçant l'ordre public et la stabilité des institutions, la sagesse conseille de ne procéder à aucun bouleversement majeur, à ne décréter aucune solution radicale. Les changements devraient se faire par une inflexion prudente et graduée, par touches savantes et étalées dans une certaine durée.

À l'intérieur du Québec, rien n'a atteint un degré qui nécessite une révolution. L'indépendance apporterait certes une «révolution», mais alors l'objet du changement serait le rapport avec un pouvoir extérieur et ne devrait pas secouer fortement l'ordre interne, si l'on sait prévenir et recourir aux moyens nécessaires.

Pour ces raisons, le gouvernement, quel qu'il soit, doit respecter la continuité, car c'est l'assise de l'ordre et du respect de la marche non contrainte des progrès. Annuler brutalement les mesures, somme toute normales et acceptables, car il en fallait, prises par le gouvernement antérieur demeure un précédent fâcheux, une faute politique qui expose à la pareille et qui compromet l'obéissance nécessaire aux décisions de l'État. Il existe toute une

gamme de moyens pour arriver à ses fins sans ébranler la dignité et la crédibilité du pouvoir.

Hubert Larocque

Gatineau, le 9 octobre 2012

Mahée, moi et les autres

Au cours des derniers jours, mon dernier-né accroché à mon sein, je me suis sentie interpellée par tous ces commentaires concernant les perceptions de l'allaitement. Mais oui, les filles, j'étais moi aussi plus en pyjama qu'en tenue de soirée, j'avais la mise en plis très approximative et des graines de pain en dessous de la table! Mais je trouve beau que Mahée puisse se sentir *glamour* en allaitant. Elle n'a d'ailleurs pas attendu sa première montée de lait pour être sexy, elle l'était bien avant. Qu'elle sente que l'un n'empêche pas l'autre me plaît bien. Et ne soyons pas naïfs, elle aussi, elle doit allaiter plus souvent en pieds de bas qu'en talons hauts. L'idée, c'est de démocratiser l'allaitement. Le pyjama est confortable... mais ne doit pas devenir un prérequis... pas plus que les talons aiguilles!

Mélanie Delorme

Montréal, le 9 octobre 2012

Contrôle de la STM

Ne sachant plus à quels saints se vouer pour résoudre ses problèmes de trésorerie, la STM poursuit depuis plusieurs mois, n'ayons pas peur des mots, une campagne d'intimidation envers ses usagers, espérant sans doute y trouver le pactole. Je suis resté bouche bée par ce que j'ai vu, lundi

soir dernier, le 8 octobre, vers 21 h. Je m'apprêtais à descendre de l'autobus du circuit 139 au coin du boulevard Pie-IX et de la rue Jean-Talon quand six agents de la STM, venus de nulle part — en fait ils étaient cachés dans deux sombres voitures stationnées au centre d'achat Boulevard —, se sont littéralement rués sur les portes de l'autobus pour procéder à des vérifications de cartes Opus et autres titres de transport. Il fallait voir l'effet de surprise et la peur chez les usagers. Vivement la terreur, rien à envier à la Gestapo. Gare à celui ou celle qui aurait voulu courir pour attraper un autre autobus et poursuivre son trajet. Il fallait montrer patte blanche devant cette meute de Rambo à qui il ne manquait que les boucliers et le poivre de Cayenne.

Je trouve l'attitude de la STM méprisante. Sous prétexte de lutter contre les tricheurs, on emploie des méthodes disproportionnées et on présume que tous les usagers de la STM sont de potentiels fraudeurs. Je comprends que la STM doit occuper ses agents syndiqués du soulier au képi, mais ne croyez-vous pas qu'ils seraient hautement plus utiles à patrouiller dans le métro? Que diable, nous ne vivons tout de même pas dans un État totalitaire! Un peu de retenue, de grâce. Je ne parierais pas ma chemise que la STM agit en toute légalité quand ses agents, sur un ton qui ne supporte pas la réplique, ordonnent aux usagers, comme ils l'ont fait ce soir, de s'immobiliser sur le trottoir. N'y a-t-il pas des balises légales à respecter quand, du simple fait de descendre d'un autobus, vous êtes considéré comme un potentiel criminel? Qu'en pense un avocat?

Gilles Teasdale

Montréal, le 8 octobre 2012

L I B R E O P I N I O N

Gentilly-2: remettre les pendules à l'heure

PIERRE-ANDRÉ JULIEN

Économiste à l'Institut de recherche sur les PME

Depuis plus de deux semaines, plusieurs politiciens de la région trifluvienne lancent toutes sortes de chiffres à propos de la fermeture de Gentilly-2, à côté du parc industriel et portuaire de Bécancour, dont la plupart relèvent de l'invention pure, sinon de la volonté de tromper le public en vue d'une éventuelle campagne électorale dans moins de 18 mois.

Précisons d'abord que les coûts de la reconstruction présentés la semaine passée par le p.-d.-g. d'Hydro-Québec ne pouvaient qu'être connus du gouvernement précédent. À moins de penser que le premier ministre Charest ait accepté la suspension de travaux depuis près d'un an de façon complètement irréflectible. Sans compter que si ces coûts demeuraient acceptables, il aurait annoncé la reprise prochaine des travaux durant la récente campagne électorale pour gagner des points. Penser autrement serait considérer ce gouvernement comme incompetent, incapable de demander et d'analyser les chiffres justifiant cette suspension.

Passons maintenant à la question des

emplois perdus. Dire que tous les employés actuels de la centrale seront prochainement mis à pied, c'est croire qu'une usine nucléaire peut être abandonnée sans protection et qu'aucun employé n'est protégé par le syndicat d'Hydro-Québec. Et si les deux centrales peuvent servir à apprendre comment déclasser ce type d'investissement, notamment avec Gentilly-1 qui est fermée depuis plus de 35 ans, il est même probable que les emplois augmenteront.

Rappelons d'ailleurs que sur les 4,2 milliards que nous aurait coûtés la poursuite de la reconstruction de Gentilly-2, moins de 500 millions revenaient à l'économie québécoise. Il aurait donc fallu demander à tous les citoyens s'ils étaient toujours d'accord pour financer les emplois américains, puisque le gros de ce type de dépenses va aux équipements et à l'uranium transformé et importé des États-Unis.

Quant aux emplois qui pourraient être créés avec les 200 millions de dollars promis par le gouvernement actuel, si l'on retient effectivement un coût de 1 million par emploi dans la grande entreprise manufacturière privée, il faut aussi comprendre que l'État n'y participe qu'à hauteur maximum de 40 %,

ce qui donne non pas 200, mais bien 500 emplois directs.

Mais si l'objectif est de diversifier l'économie régionale et de diminuer sa dépendance envers les investissements étrangers, comme le font très bien de nombreuses régions comme le Centre-du-Québec, la Beauce, le Bas-Saint-Laurent, et même la région proche de Shawinigan qui a vu fermer à peu près toutes ses grandes entreprises ces 30 dernières années, il faut se tourner vers les PME.

Or nos études à l'OCDE montrent qu'il en coûte environ 150000\$ par emploi dans l'industrie manufacturière (2000\$ dans l'industrie des services). Avec 40% en subventions et des coûts d'administration de 10%, cela donne un potentiel de 3000 emplois directs. Si l'on ajoute 1,8 emploi indirect, on peut prévoir au total 8400 emplois.

On pourrait continuer ainsi. Ce qui étonne dans cette tempête arrangée, c'est soit l'incapacité de trop de dirigeants de la région à sortir de l'idée traditionnelle que les citoyens de la région seraient incapables d'assurer leur développement, soit la mauvaise foi. Le vieux dicton ne dit-il pas qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre?

PROFILAGE RACIAL

Une véritable politique s'impose

GAÉTAN COUSINEAU

Président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

La décision de la Cour municipale de Longueuil, qui a récemment acquitté Joël Debel-lefeuille de toutes les accusations portées contre lui parce qu'il avait été victime de profilage racial, constitue une avancée importante en matière de droit qui s'inscrit dans la foulée des travaux de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse entrepris il y a bientôt 10 ans.

La Commission a été, au Québec, la pionnière dans le travail de réflexion, de conceptualisation et de sensibilisation visant à faire reconnaître l'existence du profilage racial comme forme de discrimination. Elle a ainsi contribué de manière importante, dans ses avis et documents, à mieux circonscrire le concept de profilage racial, en adoptant une définition en 2005 qui aujourd'hui fait autorité. Ses avis et travaux ont aussi permis de préciser les indicateurs permettant de détecter cette forme de discrimination et d'en faire la preuve devant les tribunaux. D'ailleurs, dans le jugement Debel-lefeuille, la Cour s'appuie abondamment sur les travaux réalisés par la Commission pour circonscrire les éléments de preuve du profilage racial. Elle rappelle que le profilage racial n'est pas « *une vision de l'esprit* », mais bien une « *réelle préoccupation sociale* ».

Comme en témoignent ce jugement et la première décision en matière civile rendue par le Tribunal des droits de la personne dans la cause Rezko c. le Service de police de la Ville de Montréal remportée par la Commission plus tôt cette année, l'existence du profilage racial ne fait aucun doute.

Consultations et compte-rendu

C'est en 2003 que la Commission a commencé à recevoir et à traiter les premières plaintes pour profilage racial qui mettaient alors en cause principalement les forces policières. Elle a aussi participé, avec des représentants d'organismes communautaires, au groupe de travail sur le profilage racial coprésidé par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration — maintenant le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) — et le ministère de la Sécurité publique.

Devant le nombre croissant de plaintes de profilage et les limites de l'action judiciaire, la Commission a cherché de nouveaux moyens d'action à portée plus large pour lutter contre cette forme insidieuse de discrimination. C'est dans cette optique qu'en 2009, forte de l'appui de nombreux organismes de défense des droits et de groupes racisés, la Commission a lancé une vaste consultation publique sur le profilage racial et ses conséquences, portant en priorité sur les jeunes de 14 à 25 ans. L'objectif était ambitieux : donner une voix aux victimes du profilage racial, animer une réflexion sur des pistes de solution et susciter une prise de conscience collective quant aux conséquences du profilage racial sur la société québécoise.

Après avoir tenu au printemps 2010 des audiences publiques qui ont permis à une cinquantaine d'intervenants et d'organismes de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

s'exprimer, la Commission a publié au mois de mai de l'année suivante son rapport final et plus de 90 recommandations à l'attention de tous les ordres de gouvernement, des institutions et organismes qui ont le pouvoir d'assurer une meilleure cohésion sociale, tels la police, les écoles, les services sociaux et le système de protection de la jeunesse.

Mesures multiples et diversifiées

Au premier chef, la Commission a recommandé que le gouvernement du Québec adopte une politique de lutte contre le racisme et un plan d'action pour prévenir et enrayer le profilage racial. Ces mesures doivent contribuer à favoriser l'inclusion dans toutes les sphères de la société des personnes membres des groupes racisés, notamment par l'insertion en emploi, une meilleure représentation dans les institutions publiques et dans les postes de pouvoir, par la lutte contre le décrochage scolaire et la pauvreté.

Il faut aller au-delà de la politique adoptée par le MICC en 2008 intitulée *La diversité : une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec*. Cette politique comporte bien quelques mesures antidiscrimination, mais dans l'ensemble, elle met surtout l'accent sur des mesures visant à favoriser l'intégration citoyenne, en particulier par l'accès à l'emploi. Bien que fort louables, ces mesures risquent de demeurer vaines si elles ne s'attaquent pas à la source principale de l'exclusion des minorités racisées, soit le racisme et la discrimination sous toutes leurs formes.

Ce besoin d'un ensemble d'actions concertées pour combattre le racisme et la discrimination, dont le profilage racial, doit être remis à l'ordre du jour du gouvernement. En effet, la nature systémique de cette discrimination appelle des mesures multiples et diversifiées, et l'État doit en assurer la coordination. Les premières décisions des tribunaux confirmant l'existence du profilage racial ou les quelque 108 plaintes de profilage racial faisant l'objet d'une enquête par la Commission, même si elles devaient toutes se conclure par un constat de profilage racial, ne suffiront pas à faire changer des pratiques ancrées dans les préjugés.

Redonner une confiance perdue

Comme nous l'avons souligné dans notre rapport de consultation, les problèmes de profilage racial et de discrimination systémique vécus par les jeunes des minorités racisées sont suffisamment importants pour que la société tout entière se mobilise. Le Québec ne peut accepter qu'une partie de ses citoyens ait perdu confiance dans ses institutions et, plus grave encore, se sente étrangère chez elle.

C'est pourquoi la Commission interpelle de nouveau le gouvernement du Québec pour qu'il donne suite à ses principales recommandations sur le profilage racial et la discrimination systémique, en adoptant rapidement une véritable politique de lutte contre le racisme et un plan d'action pour prévenir et enrayer le profilage racial. Ainsi, on pourra redonner confiance aux membres des communautés racisées du Québec et leur permettre d'exercer leurs droits et libertés en pleine égalité.

LA RÉPLIQUE > GAZ DE SCHISTE

Sans consensus social fort, pas d'exploration

MARCEL GROLEAU

Président général de l'Union des producteurs agricoles

Les réticences exprimées récemment par la nouvelle ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, quant à l'exploitation du gaz de schiste ont suscité plusieurs réactions, tant du milieu des affaires que du milieu environnemental. La première ministre a précisé, depuis, que son gouvernement attendrait les conclusions du BAPE avant de prendre une décision définitive.

L'Union des producteurs agricoles a toujours prôné la prudence dans ce dossier. La position exprimée par M^{me} Pauline Marois rejoint donc entièrement celle de notre organisation. Cela dit, la ministre Ouellet a tout de même soulevé quelque chose d'essentiel en rappelant que « *le gaz de schiste au Québec, ce n'est pas comme en Alberta. C'est dans la vallée du Saint-Laurent, un territoire habité où se pratique l'agriculture. Et l'agriculture, c'est du développement économique* ».

Au Québec, l'exploitation s'effectuerait effectivement sur les terres agricoles et forestières, au sud et au nord du Saint-Laurent, en zone habitée. Des régions où l'eau, élément indispensable à nos vies et intrant vital pour nos activités agricoles, se retrouve en abondance. Est-ce que l'exploitation des gaz de schiste y est justifiée? C'est, en quelque sorte, la question que posait la ministre. Pour les agriculteurs québécois, une chose est

LE DÉCLENCHÉUR >

Développement économique

« *Le gaz de schiste au Québec, ce n'est pas comme en Alberta. C'est dans la vallée du Saint-Laurent, un territoire habité où se pratique l'agriculture. Et l'agriculture, c'est du développement économique.* »

Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, Radio-Canada, 24 septembre 2012

sûre : la protection et la pérennité des terres agricoles passent avant tout.

Conséquences inconnues

Un récent sondage Léger Marketing indiquait que le gaz de schiste est la source d'énergie la plus mal aimée des Québécois. Le même sentiment habite la communauté agricole. Notre position traduit cette réserve : ne pas aller de l'avant dans le développement de l'industrie tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas été certifié, par une démarche indépendante, que les effets liés à ce développement sont acceptables sur le plan environnemental et social.

Va-t-on y parvenir? Plusieurs Québécois ayant visité des sites albertains en juillet dernier, à l'invitation de l'Association québécoise

des fournisseurs de services pétroliers et gaziers, ou ayant participé à notre propre mission en Pennsylvanie l'année précédente se posent certainement la question. En fait, ni l'ampleur ni la probabilité des risques ne peuvent être calculées avec certitude. Les conséquences à long terme sont inconnues, car l'extraction par fracturation à grande échelle est un procédé relativement jeune.

Les enjeux en cause veulent que le principe de précaution s'impose, d'autant plus que cette ressource restera toujours exploitable, le moment venu. Des doutes importants persistent malgré les efforts déployés par l'industrie pour rassurer les citoyens et le fait que l'exploitation vise la zone habitée, soulevant ainsi le syndrome inévitable du « pas dans ma cour ».

En fin de compte, tous conviendront que la pression exercée sur les agriculteurs québécois à qui il appartiendrait de décider s'ils donnent accès ou non à leur terre, à quel prix et à quelles conditions, serait d'une intensité inacceptable si l'exploitation était permise aujourd'hui. Aucune exploitation ne devrait donc débiter avant que toutes ces questions soient réglées, afin d'éviter que les producteurs se retrouvent isolés devant ces grandes compagnies pour négocier.

Ainsi, non seulement faudra-t-il que les aspects environnementaux soient réglés (ce qui est loin d'être acquis), mais l'exploitation de cette ressource devra être très largement acceptée avant d'être autorisée. Cette acceptation est aussi importante que l'évaluation environnementale et, sur ce point, l'industrie a tout un défi.

Le beau et le faux



DAVID DESJARDINS

Je vous ai lues un peu partout, je vous ai aussi entendues à la radio. Vous êtes si nombreuses à condamner cette publicité de la Direction de la santé publique en faveur d'un allaitement maternel *glamour* qu'on dirait presque une chorale.

Un ensemble de voix discordantes qui vient égratigner le beau vernis de cette pub où, dans un décor de lounge un peu *cheap*, Mahée Paiement, le corps comprimé dans une petite robe de soirée, offre à voir ses longues jambes, et évidemment ses seins qui débordent de son accoutrement mondain. Et ce, pour le plus grand plaisir du jeune homme qui en tête un.

Ce que vous n'avez pas aimé? Qu'on prétende qu'allaiter, c'est *glamour*, et qu'on habille ce geste avec des paillettes pour faire oublier les pantoufles, la ratine et la routine.

L'allaitement, dites-vous, c'est juste pas ça. La beauté non plus, d'ailleurs.

Comprenez bien, je ne dis pas que vous avez tort de vous énerver de la sorte. J'ai bien saisi votre colère : vous avez vu là une manière de dévoyer l'acte intime d'allaiter, geste qui ne devrait pas souffrir les contrariétés du monde de la séduction. La robe cocktail, les escarpins et tout le tremblement, ce n'était pas nécessaire. Pour une fois, dans leur vie, que les femmes n'étaient pas forcées de plaire, déploriez-vous encore, et voilà une nouvelle exigence : bien paraître en allaitant. Aussi, comme je le disais, j'ai lu vos lettres dans les journaux, et si je vous trouvais parfois bien théâtrales, je vous félicite, il ne s'en est pas trouvé une pour jouer aussi faux que Mahée Paiement.

Mais plutôt qu'insultante, cette pub est surtout ridicule. On sait depuis assez longtemps qu'il n'y a rien de vrai dans la publicité, qu'il s'agit de projeter du fantasme qui n'a que rarement prise dans le réel. Voilà donc ce qu'on nous offre comme symbole de la maternité rêvée. Un produit risible, à commencer par le décor en toc, la photo passée à travers ce filtre atrocement quêtaine qui donne un léger flou aux contours des choses et accentue ainsi un sentiment de plénitude aussi faux que le regard de la comédienne.

Et puis, justement, il y a la porte-parole elle-même. Mahée Paiement, un modèle? Un cliché, peut-être, mais pas un modèle...

On dirait presque une concurrente à *Occupation double*, a écrit l'une d'entre vous.

Se pourrait-il alors que, contrairement à ce que vous avancez, Mesdames, les publicitaires ne se soient pas trompés une seule seconde? Est-il possible que, loin de se gourer, ils aient parfaitement saisi l'époque et son essence dans cette publicité? Que sa bêtise soit volontaire, la médiocrité de sa forme aussi, et qu'à bien y penser, tout dans cette campagne fonctionne à la perfection, y compris ce slogan vide de sens?

Bref, se pourrait-il que vous trouviez cette pub grossière alors que c'est le monde qui l'est?

On peut toujours reprocher à la publicité de véhiculer des images mensongères, reste qu'ici, le travail est déjà fait par les dizaines d'heures de télé merdique qu'ingurgitent en moyenne les Québécois; et reste qu'effectivement, Mahée Paiement n'est pas un modèle, mais un cliché. Et surtout au sens photographique du terme, dans la mesure où elle nous dit les préoccupations des jeunes femmes d'aujourd'hui dans lesquelles, évidemment, vous n'avouerez pas vous reconnaître, refusant de vous associer à la vulgarité de cette image et à l'extrême superficialité qu'elle suppose. Ça se comprend, je ferais pareil.

Mais la réalité qu'on refuse de s'avouer, disais-je, c'est que cette pub est un redoutable instantané de l'époque.

Une époque qui ne tolère pas la contrainte ni l'ennui. Et faire des bébés, c'est exactement cela : beaucoup de contraintes et d'ennui. Il y a bien des regards attendrissants, des moments de symbiose, de tendresse entre une mère et son enfant et tout ce que vous voudrez. Ils ponctuent et rendent vivable le chapelet de tâches, de soins et d'inquiétudes qui meublent des journées où le temps se dilate parfois jusqu'à la frontière de l'insoutenable pour des jeunes femmes habituées à l'action et à l'énergie du monde du travail, des amies... et à ce mode de séduction permanent duquel est tissé leur quotidien.

Vous avez dit : allaiter, c'est pas ça. C'est pas *glamour*. Vous avez raison. Mais vous vous attaquez à un symptôme, alors que si on va au fond des choses, le problème est culturel. Ce qu'il faut se demander, ce n'est pas comment encourager l'allaitement sans tomber dans ce genre de nullité, mais surtout comment inscrire les vérités plus profondes dans une société obsédée par le toc? Comment montrer le vrai quand tout est faux?

Comment dire la beauté raboteuse de l'humanité dans un monde qui glisse encore et toujours sur la surface des choses?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec)/Fabien Deglise(société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert(santé). **Information politique** : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters). **Information culturelle** : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre). **Information économique** : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gerald Dallaire (pupitre). **Information internationale** : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet); Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (communis internet); Karl Retinno-Parazelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). **DOCUMENTATION** : Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérrer (Ottawa), Dave Noël (Québec). **PUBLICITÉ** : Jean de Billy, Jennifer Desjardins (secrétaires), Jean de Billy, Jennifer Desjardins (secrétaires), Jean de Billy, Jennifer Desjardins (secrétaires). **PRODUCTION** : Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** : Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** : Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). **ADMINISTRATION** : Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (reponsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

TAXE

SUITE DE LA PAGE 1

«J'aurais aimé aller plus loin. Nous ne pouvons pas aller plus loin. C'est un compromis. Mais je suis convaincu que ça respecte l'esprit de notre proposition électorale», a affirmé Nicolas Marceau, qui était flanqué, pour sa conférence de presse, du sous-ministre Luc Monty et du directeur général des politiques aux particuliers du ministère des Finances, Pierre Côté. Le ministre a ajouté que le gouvernement se soumettait au «*verdict du 4 septembre*» qui lui a valu un statut minoritaire.

Comme la taxe santé sera toujours payable par les contribuables pour l'année 2012, nul besoin de recourir à la rétroactivité. «En conséquence, les Québécois devront payer, dans leur prochain rapport d'impôt en avril prochain, la taxe santé injuste de 200\$ mise en place par le gouvernement libéral», a souligné Nicolas Marceau.

Sur la question de la rétroactivité, Nicolas Marceau a reconnu du bout des lèvres que l'intention du Parti québécois n'était pas claire pour tous. «J'ai été surpris que certaines personnes soient surprises, oui. Cela étant, la surprise n'est pas souhaitable, en particulier sur la rétroactivité.» Quant à imposer davantage les gains en capital et les dividendes, cette mesure s'avérerait un véritable casse-tête pour le gouvernement puisqu'elle tou-

chait aussi des contribuables de la classe moyenne dont on ne voulait pas alourdir le fardeau fiscal.

Le gouvernement Marois entend donc mettre en place une taxe santé plus progressive que la précédente puisque 900 000 contribuables de plus ne la paieront pas et que 2,2 millions de Québécois n'en verseront qu'une partie. «On arrive à une solution qui soulage 3,1 millions de Québécois», a fait observer Nicolas Marceau, soit la moitié des contribuables. Le tiers des contribuables est exempté, contre 20% pour la taxe santé introduite par Raymond Bachand.

En fait, le gouvernement Marois ne réalise que 40% de sa promesse électorale. L'abolition complète de la taxe santé représenterait une perte de revenu pour l'État de 1 milliard récupérée par une hausse de l'impôt des contribuables gagnant 130 000\$ et plus (600 millions) et un traitement moins avantageux des gains en capital et des dividendes (400 millions). La taxe santé plus progressive annoncée mercredi n'entraîne qu'un manque à gagner de 402 millions.

Le taux d'imposition marginal des contribuables gagnant 100 000\$ et plus passe à 25,75%, une augmentation 1,75% pour un apport de 322 millions. C'est une hausse beaucoup plus modeste que celles prévues dans la proposition d'origine, mais elle touche davantage d'individus. Le gouvernement projetait d'augmenter de 24% à 28% le taux d'imposition des contribu-



LA PRESSE CANADIENNE

Raymond Bachand reste opposé à toute hausse d'impôt.

bles dont le revenu atteint 130 000\$, et de 24% à 31% pour ceux qui gagnent 250 000\$ et plus. Nicolas Marceau a signalé que les taux d'imposition provincial et fédéral demeuraient sous le seuil psychologique de 50%. Mais à peine, à 49,97%, contre 49,05% en Ontario.

De plus, les mieux nantis seront aussi mis à contribution en payant une taxe santé qui grimpera de 200\$ à 1000\$ à partir d'un revenu de 130 000\$, pour un ajout de 80 millions. Le plateau de 1000\$ sera atteint à 150 000\$. Cela se compare à des taxes santé maximums de 900\$ en Ontario et en Colombie-Britannique, ont précisé les fonctionnaires du ministère.

Les gagne-petit, qui encaisseront un revenu jusqu'à 18 000\$, l'équivalent du salaire minimum à temps complet, ne paieront pas la taxe santé, contre un seuil de 14 410\$ pour la formule en vigueur. Il n'en demeure pas moins que 1,8 million de contribuables — qui gagnent entre 42 000\$ et 130 000\$ — continueront de verser la taxe de 200\$, alors que le Parti québé-

cois promettait qu'ils ne la paieraient plus.

Un projet de loi de nature budgétaire sera donc présenté dès la session d'automne pour adoption avant décembre, a révéle Nicolas Marceau. Le ministre pourrait tout simplement inclure la nouvelle taxe santé dans son budget au printemps, mais le gouvernement entend réaliser son engagement — ou une partie de celui-ci — dans les 100 premiers jours de son mandat, a-t-il expliqué.

Proposition rejetée

Tant le Parti libéral que la Coalition avenir Québec ont rejeté mercredi la nouvelle proposition péquiste. Le porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances, Raymond Bachand, s'oppose catégoriquement à toute hausse d'impôt. «Sur la progressivité de la contribution, ça se discute. Les hausses d'impôt, bien sûr, oui, on va être contre. C'est non», a-t-il tranché. Il s'attendait toutefois à ce que le vote sur cette question n'ait lieu qu'après le dépôt du budget au printemps. Cet automne, le PLQ sera toujours sans chef autre qu'intérimaire, la course à la chefferie devant se conclure au début de mars prochain.

Raymond Bachand a accusé le PQ d'avoir «trahi» les électeurs en ne respectant pas un de ses engagements majeurs et de faire preuve «d'incompétence économique». Il s'est cependant félicité que les «interventions vigoureuses» de son parti aient «au moins protégé

l'économie du Québec du désastre de la rétroactivité».

«Il semble que l'économie, ce n'est pas la matière forte du Parti québécois et du gouvernement de M^{me} Marois», a avancé, de son côté, le chef de la CAQ, François Legault. Tous ceux qui gagnent 42 000\$ et plus vont payer la totalité de la taxe santé, a-t-il déploré. «C'est le principal problème. On dirait que M^{me} Marois pense que, quand on gagne plus de 42 000\$, on ne fait plus partie de la classe moyenne.»

François Legault s'oppose aussi à la hausse d'impôt. «Ce n'est pas le temps, avec la situation économique qui est pire que prévu», estime-t-il. Il croit que le gouvernement Marois devrait plutôt diminuer les dépenses de l'État. «On dirait que les dépenses, que le niveau actuel des dépenses, c'est devenu une vache sacrée pour M^{me} Marois.»

«On est en désaccord avec la proposition. Donc, je pense que la seule chose qui reste à faire à M. Marceau, c'est d'aller refaire ses devoirs», a dit le chef caquiste.

Nouvelle contribution santé progressive

Seuils de revenu net	Contribution santé	Contribuables
Moins de 18 000 \$	Aucune	2 125 093
18 000 \$ à 20 000 \$	1 \$ à 99 \$	275 833
20 000 \$ à 40 000 \$	100 \$	1 809 967
40 000 \$ à 42 000 \$	101 \$ à 199 \$	144 074
42 000 \$ à 130 000 \$	200 \$	1 826 264
130 000 \$ à 150 000 \$	201 \$ à 999 \$	33 176
150 000 \$ ou plus	1000 \$	84 392
Total	—	6 298 799

PLQ

SUIE DE LA PAGE 1

directeur général du PLQ, Karl Blackburn, pour s'assurer que le parti respecte la Loi électorale.

«Il m'a réitéré qu'il n'y a pas de pratique de prête-noms au Parti libéral du Québec. Il m'a réitéré qu'il n'y a pas de pratique d'argent liquide», a dit M. Fournier. Ces pratiques n'ont jamais été tolérées au Parti libéral du Québec et elles ne seront jamais tolérées.»

Lors de son témoignage à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC), Lino Zambito a élaboussé les libéraux, en particulier les ex-ministres Nathalie Normandeau et David Whissel.

En 2008, M. Zambito a organisé un cocktail de financement au bénéfice de M^{me} Normandeau, en utilisant des prête-noms, avec le concours de firmes de génie-conseil. L'événement aurait rapporté 110 000\$, alors que le PLQ a déclaré officiellement des recettes de 77 000\$.

Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) n'a pas l'intention d'enquêter sur ces allégations pour le moment. «On va continuer de suivre attentivement les travaux de la commission Charbonneau. Mais c'est évident que les déclarations de Lino Zambito nous interpellent», a dit la porte-parole du DGEQ, Cynthia Gagnon.

M^{me} Normandeau s'est dissociée fermement des allégations de Lino Zambito dans un communiqué, affirmant qu'elle avait exercé ses fonctions de députée et de ministre «avec honnêteté et intégrité».

Des candidats outrés

M. Zambito a aussi déclaré que Christian Côté, un organisateur lié à l'ancien ministre du Travail, David Whissel, a tenté de lui soutirer 50 000\$ en liquide pour financer le PLQ. Pierre Bibeau, ex-organisateur du Parti et actuel vice-président de Loto-Québec, serait intervenu pour mettre un terme à cette curieuse opération de sollicitation.

M. Whissel a nié cette histoire «complètement folle» sur les ondes de RDI, accusant M. Zambito d'être «un criminel et un bandit»

à qui il ne prête aucune crédibilité.

Selon le ministre responsable des Institutions démocratiques, Bernard Drainville, le témoignage renversant de Lino Zambito démontre que le Parti libéral est rongé par le financement occulte.

Il a mis les prétendants à la chefferie du PLQ (Pierre Moreau, Philippe Couillard et Raymond Bachand) au défi d'appuyer la réforme du financement politique proposée par le gouvernement Marois. Il est temps de «nettoyer le système» et de «mettre fin au pouvoir de l'argent en politique», a-t-il dit.

Les propos de M. Drainville ont trouvé un écho favorable auprès de Philippe Couillard. «Je trouve personnellement qu'il a beaucoup d'argent dans la politique, peut-être trop. Est-ce que ça doit coûter si cher que ça? Est-ce qu'on a besoin de toutes ces sommes-là pour faire de la politique correctement?», s'est-il interrogé.

M. Couillard s'est dit «favorable» à une réforme du financement visant à ramener le montant maximal des contributions individuelles dans une fourchette située entre 100\$ et 500\$, et à accroître le financement public des partis.

FRANÇAIS

SUIE DE LA PAGE 1

guistiques dans ce pays», me dit fièrement Didier Mwewa, sachant probablement que l'affirmation a de quoi titiller l'oreille d'un Québécois. Mais cela ne veut pas dire que tout va bien, s'empresse-t-il d'ajouter. La RDC est avec le Québec un des rares membres de la Francophonie dont le français est la seule et unique langue officielle. Mais là s'arrête la comparaison. Contrairement au Québec, la RDC a aussi quatre langues dites «nationales». Le lingala, le swahili, le kikongo et le ciluba sont protégés par la Constitution. Et, c'est sans compter plus de... 230 langues locales!

Originaire du Katanga, Didier Mwewa a d'abord appris le bemba, la langue de sa tribu avec laquelle il parle toujours à sa grand-mère. Il a ensuite appris le swahili, qui est la langue de sa région. Comme il avait des amis dont c'était la langue maternelle, il a aussi acquis des notions de ciluba. Et c'est enfin à l'école qu'il a appris le français. «Le multilinguisme, en Afrique, est dans nos gènes», dit-il.

Contrairement à d'autres pays, c'est justement cette profusion de langues qui explique la place prédominante qu'occupe le français en RDC. Il est le seul capable d'unir les Congolais et d'imposer la paix linguistique. Dans un pays depuis 20 ans au bord de la guerre civile, ce n'est pas un mince avantage. En 1960, au moment de proclamer l'indépendance, le débat n'a pas duré cinq minutes. «Contrairement à ce que je vois dans d'autres pays de l'Afrique francophone, le français n'est pas identifié ici à la langue du colonisateur», dit Mwewa. D'ailleurs, la politique linguistique de la colonisation belge était assez imprécise. On enseignait le français, mais aussi le néerlandais et des langues nationales.»

On a toujours soupçonné le colonisateur belge de ne pas vouloir apprendre trop bien le français aux Congolais, explique André Nyembwe qui enseigne à la Faculté de lettres de Kinshasa. «Mon père a été puni à l'école parce qu'il lisait en cachette

des livres en français. Pour nous, il n'a jamais été question de se libérer du français, même à l'époque très nationaliste de Mobutu et de sa politique dite "d'authenticité". Depuis l'indépendance, le français est même devenu un élément de l'identité nationale congolaise.» Théoriquement, les trois premières années du primaire sont en langues nationales, le français étant introduit progressivement. En réalité, faute de formation des professeurs, de manuels et souvent d'intérêt, la plupart des écoles passent directement au français. C'est d'ailleurs le souhait de la majorité des parents.

La faillite de l'école

Mais dans un pays où seulement 60% des enfants ont accès à l'école, le français ne peut pas être l'apanage de tous. Alors que le budget de l'éducation a déjà représenté 25% des dépenses de l'État, il était tombé à 1% à la fin des années Mobutu (1997). Il est aujourd'hui revenu à 6%. Si bien que tous les parents doivent mettre la main à la pâte pour payer au moins la moitié du salaire des instituteurs. Cela peut aller de 450\$ par an dans les écoles publiques à 1200\$ pour les écoles privées. Une fortune dans un pays où le salaire moyen d'un fonctionnaire n'atteint pas 60\$ par mois. «Ce sont les filles qui subissent le plus cette exclusion de l'école», m'explique une carmélite missionnaire qui dirige une école primaire à 200 km de Lubumbashi, à l'extrême est de la RDC. «Il faut pratiquement aller les chercher de force. Les familles ne veulent pas les faire instruire.»

Comme le français est d'abord appris à l'école, André Nyembwe constate une véritable régression de la qualité de la langue parlée depuis quelques années. «Auparavant, les étudiants se distinguaient par leur bonne connaissance du français. Avec l'effondrement de l'école et de la formation des maîtres, le français a suivi. Aujourd'hui, on engage n'importe qui pour enseigner et la qualité du français s'en ressent durablement.» A l'Université de Kinshasa, on parle français dans les cours, mais le lingala reprend le dessus sitôt sorti des classes. «Ce n'était pas comme ça avant, dit Nyembwe. Je crains que le français régresse comme langue véhiculaire, celle qui permet aux Congolais d'ori-

gines diverses de se comprendre entre eux.»

L'anglais sur le front de l'est

Il est de moins en moins rare aussi que des entreprises de Kinshasa exigent la connaissance de l'anglais, ce qui aurait été impensable il y a plusieurs années. Dans l'est du pays, l'anglais est en forte progression puisque cinq des neuf pays limitrophes de la RDC sont anglophones et que tous sont dans une meilleure situation économique. «Dans cette région du pays, l'accès à la mer passe par des pays anglophones. Les échanges linguistiques sont donc nombreux», dit Didier Mwewa. Sans oublier le Rwanda, dont les élites formées en anglais ont imposé en 2008 cette langue (comme troisième langue officielle) à une population qui parlait jusque-là le français. Tout cela pour des raisons politiques, et notamment de représailles contre la France, estiment plusieurs.

André Nyembwe a constaté qu'au Kivu, où les rebelles du mouvement M-23 résistent toujours, les nombreuses organisations internationales qui interviennent imposent souvent l'anglais comme langue de travail. En apprenant que le Gabon songeait à enseigner l'anglais dès le primaire, l'universitaire a bondi. «Ça n'a pas de sens pour une population qui a déjà de la difficulté à maîtriser le français!» En RDC, certaines écoles privées commencent aussi à enseigner l'anglais dès le primaire. Dans l'est, les écoles de langues, souvent américaines, se sont multipliées.

«Aussi contradictoire que cela puisse paraître, certains de nos meilleurs professeurs vont enseigner le français dans les pays anglophones», dit Nyembwe. Selon lui, la progression des langues nationales, la baisse du niveau du français, et les avancées de l'anglais rendent la progression du français en RDC «improbable». Pas impossible, mais improbable! «Nous sommes un grand pays francophone, mais sans un investissement massif dans l'école, le français va continuer de se détériorer. Si ce sommet devait servir à quelque chose, c'est à ça. Après tout, le français, c'est la langue du peuple congolais, pas celle de Monsieur Kabila.»

Le Devoir

Aide sociale : des prestations plus généreuses ne font pas grimper le nombre de bénéficiaires

Ce n'est pas parce que les prestations d'aide sociale sont plus généreuses que le nombre de bénéficiaires augmente. Telle est la conclusion à laquelle est arrivé l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) qui s'est penché sur les statistiques des 21 dernières années au Québec. Bien que la conjoncture économique demeure l'élément qui influe le plus sur le nombre de prestataires, les chercheurs Eve-Lyne Couturier et Renaud Gignac ont constaté que la bonification des mesures financières destinées aux familles à faible revenu ont eu pour effet de réduire de 46% le nombre de familles monoparentales prestataires de l'aide sociale entre 2000 et 2010. De façon générale, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale tend à diminuer au Québec, mais ils sont de plus en plus âgés, note l'IRIS, qui soutient que le système actuel pénalise le retour au travail des prestataires.

Le Devoir

Précision

L'article «Le Canada a créé une nouvelle classe de travailleurs étrangers», publié le 6 octobre et portant sur le documentaire *La fin de l'immigration*, faisait état des conditions de travail des travailleurs étrangers consenties par certaines entreprises, inférieures à celles des employés canadiens. Parmi d'autres, le cas de l'usine albertaine d'Olymel était cité. La direction d'Olymel récuse cette affirmation et assure que tous ses travailleurs étrangers temporaires sont syndiqués et jouissent des mêmes conditions de travail et de rémunération que leurs collègues canadiens. De plus, divers services leur sont offerts par l'entreprise, dont une assurance maladie privée.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

 Le Devoir sur ledevoir.com

  sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements

(lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390